

Compte rendu de la séance du 25 mai 2018

Secrétaire(s) de la séance:

Christine VEY

Ordre du jour:

- Marché aire de jeux et cour de l'école
- Approbation DCE réhabilitation ancien bâtiment de la Poste
- Révision des loyers
- Subvention APE au profit de l'école
- Avenant renouvellement des réseaux Feria Thoil
- Compte-rendu des commissions municipales
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Marché aire de jeux et cour de l'école (DE 2018 05 01)

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 2014-10-02 en date du 10/10/2014 confiant la mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'études Campagnes & Villes pour la rénovation du bâtiment de l'école et la réfection de la cour ;

Vu la délibération n° 2017-01-04 en date du 20/01/2017 approuvant la réfection de la cour de l'école et sollicitant l'aide financière du Conseil départemental ;

Vu la délibération n° 2017-02-02 en date du 24/02/2017 approuvant l'avant-projet de création d'une aire de jeux et sollicitant l'aide financière du Conseil départemental ;

Considérant qu'il a été procédé à une consultation pour établir des marchés à procédure adaptée (MAPA) ;

APPROUVE les marchés à intervenir avec les entreprises retenues, à savoir :

LOT	DESIGNATION ENTREPRISES	MONTANT H.T.
1 Terrassements/Réseaux/Revêtements	EIFFAGE	42 031,32 €
2 Travaux paysagers	CHIEZE	3 930,00 €
3 Equipements	A.P.Y.	49 585,15 €
	Total H.T.	95 546,47 €
	Total T.T.C.	114 655,76 €

AUTORISE le Maire à signer lesdits marchés et les pièces subséquentes.

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus, ont signé au registre tous les membres présents.

Approbation DCE réhabilitation ancien bâtiment de la Poste (DE 2018 05 02)

Vu la délibération du 26 février 2016 approuvant l'avant-projet sommaire de réhabilitation du

bâtiment de l'ancienne Poste et sollicitant l'aide financière de l'Etat au titre des grands projets d'investissement ;

Vu la délibération n° 2016-05-02 du 20 mai 2016 approuvant l'Avant-Projet définitif réalisé par le cabinet ARCAD ;

Vu la délibération n° 2017-03-07 du 31 mars 2017 sollicitant l'aide financière du Conseil Régional ;

Vu la délibération n° 2017-09-01 du 15 septembre 2017 approuvant le montant forfaitaire des honoraires ;

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Dossier de Consultation des entreprises divisé en douze lots, étudié par le cabinet ARCAD.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** :

1°) adopte le projet et approuve le dossier de consultation des entreprises.

2°) décide qu'il sera établi un marché sur procédure adaptée avec les entreprises retenues.

3°) sollicite le Conseil départemental dans le cadre de l'enveloppe territorialisée pour un co-financement attendu de 50 000 €.

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus, ont signé au registre tous les membres présents.

Révision des loyers (DE 2018 05 03)

Le Conseil Municipal,

Vu les baux conventionnés en date des 31 décembre 2015 et 27 janvier 2016,

Vu le contrat de location du logement situé au-dessus l'école en date du 3 juillet 2015, notamment son article 3,

Vu la délibération n° 2017-07-02 du 25 juillet 2017 fixant le loyer et les charges de la maison DANTHONY

Vu le contrat de location de ladite maison située 79 chemin de la Creuse en date du 28 juillet 2017,

Vu les délibérations n° 2017-06-04 et 2017-06-05 du 9 juin 2017 portant révision des loyers du presbytère et de l'école à compter du 1/07/2017,

Vu les dispositions légales concernant les augmentations de loyers,

Considérant que les locataires ont subi ou vont subir des désagréments suite à différents travaux,

DECIDE à l'unanimité et à titre exceptionnel, de n'appliquer aucune augmentation de loyer au 1er juillet 2018 sur tous les logements communaux.

Le montant des charges afférentes à ces logements restent identiques.

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus, ont signé au registre tous les membres présents.

Subvention APE au profit de l'école (DE 2018 05 04)

Le Conseil Municipal,

Considérant que le compte de l'OCCE a été clôturé par l'ancienne directrice de l'école ;

Considérant que la commune versait une subvention annuelle d'un montant de 1 220 € à l'OCCE ;

DECIDE d'accorder pour l'année 2018 une subvention de 1 220,00 € à l'Association des Parents d'Elèves qui sera mandatée en deux fois, la moitié au cours du deuxième trimestre et l'autre en fin de troisième trimestre.

PRECISE que l'APE devra différencier ces actions propres et les actions de la coopérative scolaire qui relèvent uniquement des enseignements.

Les crédits afférents sont inscrits au C/6574.

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus, ont signé au registre tous les membres présents.

Avenant renouvellement des réseaux Feria Thoil

N'ayant pas encore d'informations, la décision sera reportée à un prochain conseil.

Compte-rendu des commissions municipales

Urbanisme :

- deux permis de construire ont été déposés à la mairie, dont un a été accepté au lieu-dit "Le Pré de l'Aile" vers le ranch et l'autre est en cours d'instruction.

Voirie :

- sécurité dans le village : une étude en concertation avec le Conseil départemental est en cours et des comptages vont être effectués pour un coût compris entre 2 000 et 3 000 € pour la commune.

Vie locale :

École : climat serein. Deux nouveaux enseignants sont nommés pour la prochaine rentrée scolaire.

Questions diverses

- Fleurissement du village, le samedi 2 juin à 9 h.

- La commune a fait l'acquisition de 25 barrières

La séance est levée à 21 heures 30.

Le prochain Conseil municipal est prévu le 22 ou 29 juin 2018.

Pour extrait certifiée conforme.

Le Maire

Robert TARDY